

ANNEXE I

FORMULAIRE DE DECLARATION DE TONNES DE CANNES LIVREES (uniquement pour les cas particuliers cités au point 4.3)

Règlement (UE) n° 228/2013 du Conseil et du Parlement européen et règlement (UE) n° 180/2014 de la Commission
Programme POSE-France approuvé par décision de la Commission européenne du 16 octobre 2006 et ses modifications successives
Décision de l'ODEADOM relative à l'ATCL à compter de la campagne 2019 et ses modifications successives

Campagne de récolte :

N°SIRET du producteur (indiquer le numéro de SIRET renseigné dans TELEPAC)

N°PACAGE du producteur :

Nom et prénom ou raison sociale du producteur :

Adresse :

N° de téléphone :

Courriel :@.....

Je demande l'ATCL pour les quantités livrées et achetées en sucrerie ou en distilleries suivantes :

pour la Guadeloupe uniquement									
nom de la sucrerie	nom de la distillerie	nom de la distillerie	nom de la distillerie	poids total net de cannes livrées et achetées saines, loyales et marchandes (tonnes)	n° parcelles	quantité livrées achetées et présentées à l'ATCL (en tonnes) zone 1 et 5	quantité livrées achetées et présentées à l'ATCL (en tonnes) zone 2 et 6	quantité livrées achetées et présentées à l'ATCL (en tonnes) zone 3	quantité livrées achetées et présentées à l'ATCL (en tonnes) zone 4
nom de la sucrerie									
nom de la distillerie									
nom de la distillerie									
nom de la distillerie									

.../...

Le Producteur
Signature

Fait à le